

Que faire en cas de feu? Garde ton sang-froid!

Toute personne active dans la lutte contre l'oppression et l'exploitation, en tant qu'antifasciste, anti-nucléaire, antimilitariste, communiste ou anarchiste doit forcément envisager des arrestations pendant des manifestations ou d'autres actions, la confiscation de tracts, journaux etc., des fouilles de maison, perquisition, des procès-verbal et des procès.

Avec de toujours nouvelles lois, le peu de liberté d'expression, de droit de manifestation et de rassemblement accordé par l'Etat capitaliste est constamment rétreint.

La répression nationale ne diminue pas dans la conséquence du déclin de la gauche – au contraire, comme l'Etat ne doit plus forcément envisager une lutte organisée, il peu se permettre des actions de criminalisation qui seront inimaginables en temps de mouvements de masses.

Des tentatives d'intimidation et des stratégies de criminalisation ne pourront avoir qu'aucun succès si on arrive à s'organiser en communauté et à éviter tout isolement personnel.

Une bonne présupposition pour tenir compte de la première règle dans un „cas critique“, c'est la confiance. Pas dans une toute-puissance divine, le destin ou l'inséparable ying et yang, mais la confiance en tes camarades qui s'occupent de toi si tu es dans la merde – et qui la ferment chez les flics et le ministère public juste comme toi!

ABC de manif

Bien sûr qu'il y a d'énormes différences entre une manif et une manif. On se dit souvent que rien ne va se passer et on a raison. On doit quand même respecter certaines règles lors d'une manif, même tranquille, car elle peut toujours devenir l'objet d'action policières.

En route pour la manif

Si possible, ne vas jamais seul à une manif. Ce n'est pas seulement plus amusant d'y aller avec des potes auxquels tu fais confiance, c'est aussi plus sûr. Dans le meilleur des cas, vous y allez ensemble et vous la quittez ensemble. C'est aussi raisonnable de discuter différents comportements dans différentes situations auparavant. C'est aussi le moment d'écouter les peurs et les craintes des autres. Pendant la manif, essayez de rester ensemble.

Habile-toi appropriément avec des chaussures confortables et dans lesquelles tu peux courir. Emmène toujours un stylo et un bout de papier sur lequel tu peux noter des détails importants. Emporte aussi une carte téléphonique (les téléphones publics en Allemagne ne marchent pas avec du liquide) et quelques sous. La police est obligée de te laisser faire deux appels après une arrestation, même si tu n'as pas d'argent sur toi, mais ça peut toujours aider.

Fais attention d'avoir sur toi tous les médicaments que tu dois prendre régulièrement. Préfère des lunettes à des verres de contacts. Laisse toute sorte de notes chez toi, surtout tes carnets d'adresses. Réfléchis bien à ce dont tu pourras avoir besoin. Toute autre chose peut servir à la police en cas d'arrestation.

Toute sorte de drogue n'a pas à être consommée avant, ni à être emportée; tu dois garder ton sang froid et être capable de prendre des décisions à tout moment.

Tu n'as pas besoin d'appareil de photo non plus: en cas d'arrestation il ne va que servir aux autres.

Quant à ton mobilophone, il vaut mieux le laisser à la maison. Sinon, il faut au moins se rendre compte du danger qu'il peut représenter et qu'il faut éviter: Ne stocke pas de numéros, supprime tout ce qui est stocké: numéros, adresses, sms. Enlève l'akku et la carte quand tu ne téléphones pas, c'est la meilleure garantie! Mais pense aux problèmes techniques que tu auras pour reconstituer plus tard des numéros supprimés.

Le Ermittlungsausschuss („comité d'enquête“/„Legal Team“)

Ce EA, le numéro duquel est publié par le hautparleur ou par des papillons, prend soin de personnes arrêtées et leurs procure des avocats. Toute personne arrêtée doit se manifester auprès du EA. Si tu témoignes une arrestation, demande le nom de la personne en cause et préviens le EA pour qu'elle soit aidée. Toute personne relâchée doit immédiatement prévenir le EA et produire un protocole de mémoire. Un tel protocole peut être très utile s'il devrait y avoir un

procès (quelques mois plus tard, souvent). La police aussi, documente tout. Les témoins de cas de violences, eux aussi, devraient écrire un tel protocole de mémoire. Ce protocole doit absolument informer sur le lieu, le temps et la forme de l'acte de violence (bagarre, arrestation,...), les noms des personnes impliquées et des témoins, et nombre, unité et allure des agresseurs (moustache ne suffit pas...).

Ce protocole de mémoire n'est destiné qu'au EA, si'il n'y en a pas, tu le gardes soigneusement.

En cas d'actes de violence

Ne panique pas! Respire bien fort, arrête-toi et demande aux autres de faire de même. Maintenant il est temps de former des chaînes et, s'il n'y a pas d'autres possibilités, d'organiser un retrait. Beaucoup d'actes de violences de la part des flics ont pu être évités avec l'organisation d'un enchaînement et d'un arrêt net des manifestants. De cette manière, l'effondrement de la manif, des arrestations et des blessés délaissés peuvent être empêchés.

En cas de blessés

Prend soin de personnes blessées et aide à assurer leur transport. Adresse-toi aux „Demo-Sanis“ (secouriste de manif), si présents, ou organise avec des amis le transport et l'assistance aux blessés. Si vous devez vous rendre à un hôpital, en choisissez-en un qui ne va pas être mis en relation avec la manifestation. Une fois à l'hôpital, ne donne aucun détail sur le déroulement des faits – beaucoup d'hôpitaux ont collaboré avec la police et leur ont passé des informations. Pour des raisons d'assurance-maladie tu dois leur donner ton nom, prénom, date de naissance, etc, mais n'explique rien d'autre.

En Allemagne toute personne qui demande de l'aide médicale doit payer 10 euros avant de la recevoir. Cela est aussi le cas à l'hôpital, tant que la personne en jeu en est encore capable.

En cas d'arrestation

Attire l'attention sur toi! (chacun sais gueuler „merde“ (en allemand: „scheisse“)) Crie ton nom et éventuellement l'endroit d'où tu viens, pour que ton arrestation puisse être communiquée au EA le plus vite possible. Si tu vois qu'un échappement n'est plus possible, essaie de regagner ton sang froid et surtout: ne dis plus un seul mot à partir de ce moment-là!

Une fois en liberté de nouveau, fais-en part au EA. Rentré chez toi, essaie de produire un protocole de mémoire le plus exacte possible, surtout avec les témoins de ton arrestation. Contacte le EA et la Rote Hilfe (Secours Rouge) ou la Bunte Hilfe (Secours bariolé).

Lors de l'évacuation

Pendant le chemin au lieu de rassemblement de prisonniers, tu peux parler avec d'autres camarades de tes droits mais ne dis pas un seul mot sur ce que tu as fait ou ce que vous avez fait. Ce ne serait pas la première fois qu'il y aurait un mouchard parmi vous, même si tu as une bonne impression de chacun.

Fais attention aux autres et prends de la responsabilité si tu vois qu'il y en a d'autres qui prennent la situation moins bien que toi. Parlez du fait qu'il faut absolument se taire à partir de ce moment-là et échangez vos noms et adresses pour que le premier relâché puisse contacter le EA.

Au poste de police

Envers la police, tu es obligé de leur faire part de tes données personnelles. Celles-ci sont seulement:

- * Nom, prénom, nom de jeune fille
- * Adresse
- * Profession générale („étudiant“, „employé“...)
- * Date et lieu de naissance
- * Etat civil
- * nationalité

(tu peux bien sûr refuser de partager ces données mais tu leur donnerais un vieux prétexte pour te prendre en photo, prendre tes empreintes et te garder pendant 12 heures – ce qu'ils peuvent faire de toute façon s'ils le souhaitent. Autrement, le refus est vu comme une infraction et te coûterais des sous)

Ça sera tout! Pas un seul mot de plus! Rien par rapport à tes parents, l'école, le boulot, le beau temps...; tout simplement: rien. Après ton arrestation tu as le droit de passer deux coups de fil. Emmerde-les jusqu'à ce qu'il te laissent téléphoner, autrement menace-les avec une amende. Les mineurs n'ont pas seulement le droit de téléphoner à un avocat, mais aussi à quelqu'un de leur famille. Dans ces cas-ci, il arrive souvent que c'est la police qui appelle et te passe ensuite le téléphone. Ils font ça pour savoir s'il y a vraiment un avocat ou un parent et pour choquer les parents. Si tu es blessé, demande un médecin auquel tu demanderas une attestation. En cas d'objets mutilés, demande une attestation écrite. En cas de „Erkennungsdienstliche Behandlung“ (photos, empreintes) tu fais opposition (protocole) mais tu ne signeras rien!

Pendant l'interrogatoire

Ne te laisse pas emberlificoter au poste de police. Ne te laisse pas faire peur par des brutes, ni enquiquiner par des mecs pseudo-sympa. Ne crois pas pouvoir entourlouper les flics. N'importe quelle situation est meilleure pour inventer une bonne réponse que celle-ci. Et tout – vraiment tout – est encore possible après une consultation avec tes camarades et des avocats. Même si les flics te racontent que c'est mieux pour toi de témoigner toute suite – c'est menti!

Evite aussi des „causeries innocentes en dehors de l'interrogatoire“, par exemple dans le couloir, ou des discussions politiques avec les flics: chaque mot après ton arrestation est une déposition!

Même si tu trouves qu'on te soupçonne de choses avec lesquels tu n'as rien à faire ou que tu ne ferais jamais – s'il te plaît, ferme-la quand-même. Ce qui te met hors de cause peut charger quelqu'un d'autre, si sur deux suspects il y en a un qui a un alibi, il en reste toujours un. Même des informations sur ce que tu n'as pas fait peuvent aider la police de construire une image contre toi et des autres. Tout cela n'est pas seulement une règle de la solidarité mais c'est en plus le plus „agréable“, le moins „douloureux“ et le plus facile de ne rien et absolument rien dire dans cette situation et d'expliquer aux interrogateurs que tu refuses toute déposition. Après les questions concernant ta personne, ton état civil, etc, ils vont souvent commencer avec des questions „sans arrière-pensée“: Depuis combien de temps est-ce que vous habitez à..., Etes-vous venu en voiture..., Vous êtes en quel année d'étude?... S'ils voient que tu réponds, même à contre-cœur, à ces questions, ils vont continuer à te faire chier même si tu ne veux plus répondre... „Est qu'est-ce qui ce passe si vous me dites si vous êtes en collocation avec...?“, „Pourquoi ne voulez-vous pas me dire ça?“; „On va trouver à qui appartient la voiture, tout ce que vous faites c'est de nous faire perdre notre temps si vous ne répondez pas“ etc etc. Ils ne vont plus te lâcher si tu réponds une fois.

C'est une toute autre situation dès le moment que tu leur montre d'une manière claire et nette que tu ne va pas déposer. Réponds à toute question, vraiment toute question „Je refuse de déposer“ (Ich verweigere die Aussage). „Est-ce qu'il pleut dehors?“ „Je refuse de déposer.“ „Voulez-vous une cigarette/un café?“ „Je refuse de déposer.“ „Voulez-vous peut-être parler à quelqu'un d'autre?“ „Je refuse de déposer.“

Ne t'inquiète pas, personne ne te prendra pour un idiot, même si ton interlocuteur va faire semblant. Il/elle va au contraire très rapidement comprendre que tu est sérieux en ce que tu fais et qu'il n'a pas de chance de t'avoir.

Dans le meilleur des cas, cela voudra dire qu'ils vont arrêter de t'interroger et qu'ils vont te laisser rentrer chez toi.

Prélèvement de matériel biologique

D'après le code de procédure pénale, ils ont le droit de prélever du matériel biologique: p.ex. du sang pour le test d'alcool ou de drogue, de la salive pour une analyse ADN. Il ne faut absolument pas y consentir de bon gré! Ils doivent alors se procurer un ordre judiciaire contre lequel tu vas protester. Dans un cas pareil, tu entreras immédiatement en contact avec le Secours Rouge ou une organisation comparable et avec un avocat.

Le prélèvement de sang doit être fait par un médecin, la prise de salive peut être effectuée par la police elle-même. Tu n'es pas obligé de les aider activement, mais ils ont le droit d'employer de la force. Et si tu résistes, tu dois t'attendre à une délation pour résistance à la puissance publique, comme c'est toujours le cas quand on a affaire à la police.

Il faut distinguer le prélèvement et l'analyse ADN qui est faite dans un laboratoire. Pour l'analyse, il leur faut un ordre judiciaire écrit ou ton consentement que tu ne leur donneras pas du tout!

Le prélèvement de salive et l'analyse ADN peuvent être faits pour des enquêtes policières ou judiciaires à venir. Cette «empreinte génétique» sera alors stockée dans le fichier génétique central. Alors, rends-toi compte que ce seul prélèvement pourra te poursuivre pendant toute ta vie.

Prélèvement après coup

Prise de salive et analyse ADN sont même possibles quand il s'agit de personnes déjà condamnées pour stocker «l'empreinte génétique» ainsi gagnée dans le fichier central. Ceci pour le soi-disant danger de répétition. Quand vous serez invités à laisser faire un prélèvement ou une analyse, entrez tout de suite en contact avec un avocat et un groupe d'autonomie.

Dans tous ces cas-là, pas de déposition, pas de signature. Surtout ne donne jamais ta signature pour consentir à une prise de sang ou de salive. Proteste contre le prélèvement et l'analyse, fais établir un procès-verbal mais ne signe jamais rien. Emmerde-les, demande un ordre judiciaire et un avocat.

Ils sont obligés de te relâcher

* en cas d'arrestation pour identification: après que tu as indiqué ton identité et si tu as sur toi ta carte d'identité voir ton passeport, il doivent en fait te relâcher toute suite. Pour vérifier tes données ils peuvent quand même te garder pendant 12 heures au maximum

* comme suspect: ils doivent te relâcher au plus tard à 00.00 du lendemain de l'arrestation ce qui fait un maximum de 48 heures sauf s'ils te font passer devant un juge qui prononce une détention provisoire (seulement en cas de crime important ou en cas de danger de fuite) ou si le juge ordonne une procédure accélérée

Détention de «protection»/«Unterbindungsgewahrsam»

Depuis les années quatre-vingt-dix, plusieurs Länder ont instauré –sous le autre nom d'«Unterbindungsgewahrsam» -la soi-disante «détention de protection» pratiquée au temps des fascistes. Quand la police voit «des faits qui justifient le soupçon» que tu puisses commettre un crime ou une simple irrégularité, on pourra te mettre en taule pour quelques jours, de quatre jours à deux semaines selon le Land, jusqu'à la fin du danger présumé, p.ex. de la manif. Il n'est pas nécessaire que tu aies commis un crime, il suffit que la police croit que tu pourras commettre un crime. L'arrestation doit être immédiatement inspectée par un juge, dans un délai de 48 heures au maximum. Sinon, on doit te relâcher. Mais cette inspection n'est qu'une farce: S'il est très difficile de se défendre à l'aide de témoins ou d'arguments dans une procédure normale, cela est pratiquement impossible dans cette situation. Pas de preuves, il n'y a que ta parole contre celle des policiers. Il est évident en qui les juges ont confiance. En plus, toute déclaration que tu fais sous cette contrainte peut être plus tard employé contre toi. Il faut donc là aussi serrer les dents et ne rien dire du tout.

C'est au plus tard après la manif qu'on doit te relâcher, alors tu pourras tranquillement discuter avec tes camarades, l'organisation de solidarité et ton avocat, réfléchir si et comment vous pouvez prendre des mesures contre la détention.

Procédure accélérée

Depuis 1994 respectivement 1997, on a instauré la «procédure accélérée» inventée exprès pour pouvoir faire le procès à des «auteurs de violence voyageurs», donc à des manifestants à cause de délits moins graves (un an de peine maximale). On t'arrête et on te garde pendant une semaine au maximum jusqu'au procès qui aura lieu quelques jours plus tard et où tu n'auras que de moyens restreints pour te défendre ou pour te préparer de façon convenable. C'est clair: Nous

ne collaborerons jamais activement à cette procédure. Pas de déclaration, pas de coopération! Nous attendons que ça passe comme une averse de pluie, il n'y a même pas de défense. Puisque normalement, dans ces procédures, il n'y a que des peines d'amende ou des peines mises à l'épreuve, tu seras libre immédiatement après cette caricature de procès et tu pourras respirer, réfléchir et discuter. Et si tu insères une voie de recours dans le délai d'une semaine, tu auras assez de temps pour préparer tranquillement ton véritable procès. Dans la détention de protection, tu devrais essayer d'entrer en contact avec ton avocat pour qu'il puisse empêcher la procédure et te libérer. Bien qu'une vraie défense ne soit pas possible, il est préférable d'être accompagné par un avocat. En tout cas, si tu n'as pas d'avocat de ton côté, il ne faut absolument pas présenter de propositions même si les juges t'encouragent à le faire. Surtout ne nomme pas de témoins à décharge, ça ne te servira pas et peut-être qu'ils auront eux-mêmes des problèmes. Il est arrivé que des témoins nommés par un accusé sans défenseur ont été accusés pour la même cause et en plus pour parjure. Alors: pas de propositions, pas de témoins!

Intimations

Des semaines et même des mois après que tu t'es engagé dans une manif ou une action, tu reçois du courrier par les flics ou le ministère public, des fois ils vont aussi t'appeler. Peu importe s'il te veulent comme témoin ou comme accusé, c'est le moment de contacter la „Rote Hilfe“ et de te chercher un avocat. Dans la plupart des cas, c'est aussi le moment de rendre l'affaire publique, d'organiser des protestations politiques et d'accumuler de la solidarité. Une intimation est en aucun cas une raison de paniquer ou de faire plus confiance à un avocat qu'à tes convictions politiques et d'espérer qu'une sorte de négoce avec le ministère public serait possible. Comme d'habitude: Garde ton sang froid et organise l'opposition! Jusqu'à présent l'appareil de répression a toujours été plus favorable à laisser tomber une enquête quand les personnes concernées se sont organisées que quand elles se sont montrées intimidées.

Refus de déposition en tant qu'accusé

En tant qu'accusé c'est ton droit de refuser toute déposition, à tout moment du procès. C'est ainsi ce que tu dois absolument faire, au moins au début du procès. Pas un mot „au sujet“ après l'arrestation, la fouille de maison, au poste de police! Si tu es convoqué par la police, tu n'es même pas obligé d'y aller. Convoqué par le ministère public ou un juge, tu dois y aller mais ne dis rien! Si tu veux, à un autre moment du procès, faire une déposition – politique ou au sujet – cela peut et doit être discuté avec tes camarades, le Secours Rouge et ton avocat.

Refus de déposition en tant que témoin

La même chose s'applique aux témoins: pas un mot aux flics ou au ministère public! Ne vas pas chez les flics, mais vas voir le ministère public ou le juge, autrement tu peux être arrêté. Pendant la première phase du processus, juste après l'action, l'arrestation, la perquisition ou pendant l'interrogatoire et donc avant que tu aies eu le temps et la possibilité de discuter avec les accusés, le Secours Rouge, les avocats etc, tout témoignage est nuisible et nocif pour toi et pour les autres. La meilleure et seule chose à faire est donc de ne rien dire, peu importe s'ils te menacent ou s'ils te promettent qc. A ce moment, il n'y a pas de „témoignage déchargeant“ ou de „témoignage bénin“. Ne dit pas un seul mot. C'est la manière la plus simple et la plus rapide pour sortir de cette situation.

Si tu es convoqué comme témoin par le ministère public ou pendant le procès, tu dois délibérer de ton témoignage avec les autres concernés, surtout les accusés pour voir quel témoignage peut servir ou aggraver la situation.

La justice d'Etat a toujours des buts plus ambitieux dans des procès politiques. Elle essaie de découvrir les rapports d'opposition, elle essaie de démonter la solidarité en isolant quelques individus, etc. C'est à cause de tout ça que souvent le refus conséquent de toute déposition devant un tribunal est le seul moyen de comportement solidaire en tant que témoin.

Sauf dans les cas de „droit au refus de témoignage“ (par exemple en tant que parent ou fiancé(e)) il existe une obligation au témoignage. Elle peut être imposée par amende ou détention pour insoumission.

Le § 55

Il y a certaines questions auxquelles tu as le droit de ne pas répondre si cela voudrait dire que tu te charges de quelque chose toi-même. On l'appelle le droit au refus de déposition („Aussageverweigerungsrecht“, §55 StPO).

Certains conseillent cette méthode pour ne rien dire et quand même échapper à la détention pour insoumission.

Mais comme tu dois justifier en quoi tu te chargerais toi-même si tu répondais à la question, on a tendance à dire autant que dans une vraie déposition. Au fait tu donnes encore plus d'informations au côté opposé. En plus, il y a toujours des questions auxquelles ce refus ne devrait pas s'appliquer et donc tu devrais y répondre – et voilà que tu es en train de parler et l'expérience a montré que personne sais juger une telle situation.

En plus, tu apportes le geste de soumission à la justice, ce qui peut favoriser une scission dans le groupe des témoins et accusés. Une stratégie commune est souvent plus possible.

C'est à cause de ça qu'on voudrait te mettre en garde de la stratégie „refus de déposition parce que je pourrais me charger moi-même“.

Détention pour insoumission (DPI)

Si tu refuses de déposer ou de témoigner sans y avoir le droit, tu peux être mis en DPI. C'est une manière de forcer quelqu'un à déposer, mais c'est aussi un instrument de harcèlement contre ceux dont les tuteurs savent, qu'ils ne déposeront pas. C'est une forme de tracasserie et de répression.

Jusqu'à six mois de DPI peuvent être fixés ce qui veut aussi dire plusieurs périodes courtes qui accumulent à un maximum de six mois. Tu peux être manqué avec DPI par le ministère public mais c'est seulement un juge qui peut la fixer. Donc: Garde ton sang froid!

Comme il faut du temps jusqu'à ce qu'un juge fixe ta DPI, il y a donc la possibilité de te préparer, d'ordonner une campagne, de t'occuper du loyer, etc.

Celui qui risque une DPI doit absolument et immédiatement prendre contact avec le Secours Rouge!

Nous ne laissons personne seule en DPI!

Le procès-verbal

Tu peux recevoir un procès-verbal au lieu d'un procès. C'est à peu près une sentence sans processus mais si tu fais opposition en l'espace de deux semaines, tu auras un rendez-vous pour un procès et le procès-verbal sera plus que l'acte d'accusation. Cette opposition ne doit pas être justifiée. Mais tu dois contacter le EA, le Secours Rouge et éventuellement d'autres accusés.

Ce qui est très important, c'est que tu respectes le délai de deux semaines, autrement le procès-verbal devient définitif. Si tu n'es pas chez toi pour des raisons de voyages ou autres, tu dois absolument contacter la cour pour leur en faire part et le prouver. Tu auras ainsi un nouveau délai.

Rote Hilfe e.V.
Bundesvorstand
Postfach 3255
37022 Göttingen